

## Appel à propositions de recherche 2021

### FR 'Biodiversité, Eau & Ville' (ex FR BioEnviS)

#### **Appel à propositions 2021 FR 'Biodiversité, Eau & Ville' (ex FR BioEnviS)**

Le conseil de la FR a décidé de soutenir les **projets de recherche transversaux à la Fédération**, pour susciter de **nouvelles collaborations** entre les laboratoires et/ou favoriser les développements technologiques ou autres avancées sur les plateformes et centres de ressources de la FR. Le budget maximal des projets est de 5 k€.

**Dans le cadre de cet appel à proposition, le conseil de la FR soutient également** les **projets de recherche renforçant les liens entre les laboratoires de la FR et la Fondation Pierre Vérots** suivant les attentes de la Fondation ([www.fondation-pierre-verots.fr](http://www.fondation-pierre-verots.fr)). Le budget maximal des projets coté FR est également dans ce cas de 5 k€. La Fondation considèrera la possibilité de financer les projets à même hauteur que la FR.

Les critères d'évaluation considérés sont la qualité scientifique et la mise en place d'une collaboration entre au moins deux entités (UMRs ou plateforme<sup>1</sup>) de la FR autour d'un **projet innovant**. **Dans le cadre des projets avec** la Fondation Pierre Vérots, la promotion de collaborations entre laboratoires membres de la FR est un plus mais non une obligation.

#### Critères de recevabilité :

- Noms et signatures des participant·e·s (statut, affiliation), incluant les personnels des laboratoires concernés et, lorsque cela est pertinent, les personnels techniques des plateformes de la FR. Le projet doit être porté par un personnel permanent d'un laboratoire membre de la FR.
- Signatures et avis des responsables des plateformes impliquées et le cas échéant du responsable scientifique de la Fondation Pierre Vérots.
- Le projet doit préciser ou expliciter :
  - 1) les objectifs scientifiques (défis et verrous)
  - 2) les moyens de lever les verrous
  - 3) le caractère innovant du projet
  - 4) l'intérêt de la collaboration entre partenaires
  - 5) le détail de la nature de l'implication de chaque partenaire (distinction entre prestation et développement)
  - 6) le budget (les gratifications de stagiaire ne seront pas considérées) et le calendrier de l'exécution du projet, qui seront présentés en annexe du dossier.
- Le projet (maxi 2 pages) devra être présenté au format pdf.

---

<sup>1</sup> A savoir : projets entre au moins deux laboratoires membres de la FR 'Biodiversité, Eau & Ville' ; ou entre au moins un laboratoire membre de cette FR et une plateforme de la FR



La Fédération a décidé d'allouer un budget de l'ordre de 50 k€ pour l'ensemble de ces deux appels à projets.

Date limite de dépôt : **15 décembre 2020 au soir**

Adresse de dépôt : [laurence.lacroix@univ-lyon1.fr](mailto:laurence.lacroix@univ-lyon1.fr)

Les bénéficiaires de financement présenteront le résultat de leurs travaux oralement ou sous forme de posters auprès des membres de la FR.

Calendrier de la campagne :

09/11/2020 : lancement AAP

15/12/2020 : dépôt des dossiers

17/12/2020 : affectation et transmission des dossiers aux évaluateurs et/ou évaluatrices

Janvier 2021 : retour des évaluations

Janvier 2021 : Conseil de la FR puis annonce des résultats



AAP 2021 FR 'Biodiversité, Eau & Ville'

AAP 2021 FR 'Biodiversité, Eau & Ville' – Fondation Vérots

### Description des Participant.e.s

Laboratoire(s) / plateforme(s)	Nom, Prénom	Statut, Affiliation	Signatures
<u>Porteur-se du projet</u>			

<u>Membres du projet</u>			

Signature responsable laboratoire porteur /plateforme	Avis

Signature Fondation Pierre Vérots	Avis

## **DESCRIPTION DU PROJET (2 pages maximum hors annexes)**

Titre du projet :

Acronyme :

Mots clés (5 maxi):

- 1) Objectifs scientifiques (défis et verrous)
  - 2) Moyens de lever les verrous, méthodes
  - 3) Caractère innovant du projet
  - 4) Intérêt et nouveauté du partenariat dans le contexte de l'AAP
  - 5) Détail de la nature de l'implication de chaque partenaire. Si plateforme de FR impliquée, préciser s'il s'agit de prestations ou de développement.
- 

### **ANNEXE au projet : titre**

- 1) Budget prévisionnel (ainsi que celui incluant le financement de la fondation Vérots le cas échéant) ;
- 2) Calendrier d'exécution du projet